



## Les engagements du professionnel QUALIPLUIE

L'entreprise s'engage à :

- **Informerses clients** sur la réglementation, les risques sanitaires et les responsabilités en matière de récupération et d'utilisation des eaux pluviales.
- **Conseillerses clients** sur les systèmes d'installation de récupération des eaux pluviales en fonction des besoins exprimés, des utilisations envisagées et du contexte environnemental.
- **Réaliser des installations** de récupération des eaux pluviales en utilisant des matériels et techniques d'installation en respectant les « règles de l'art », telles que définies par les réglementations en vigueur.
- **Assurer un service après vente** à ses clients notamment pour l'entretien des installations.
- **Se former.** Le chef d'entreprise ainsi que tout salarié intervenant dans l'installation de systèmes de récupération d'eaux pluviales doivent avoir validé une formation à ces techniques.
- **Actualiser en permanence ses compétences** dans le domaine de l'eau, notamment à travers des stages de formation

